



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/6/5
5 décembre 2000

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Sixième réunion
Montréal, 12-16 mars 2001
Point 3.4 de l'ordre du jour provisoire*

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX INTÉRIEURES

Rapport d'activité sur la mise en oeuvre du programme de travail

Note du Secrétaire exécutif

Résumé

La présente note fait un compte-rendu des progrès de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, adopté à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique comme annexe I à la décision IV/4.

Afin de répondre au paragraphe 4 de la décision V/2, un addendum à la présente note identifie les éléments du rapport de la Commission mondiale sur les barrages qui pourraient être examinés par le SBSTTA afin d'être incorporés dans son programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.

Recommandations suggérées

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, (SBSTTA) pourrait décider de prendre note du rapport d'activité sur la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.

Une suggestion de recommandation relative à l'incorporation dans le programme de travail d'éléments appropriés sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures sera incluse dans l'addendum à la présente note décrivant lesdits éléments.

* UNEP/CBD/SBSTTA/6/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Résumé</i>	1
<i>Recommandations suggérées</i>	1
I. INTRODUCTION	3
II. RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX INTÉRIEURES	3
A. Évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options possibles quant à leur conservation et à leur utilisation durable.....	3
1. Généralités.....	3
2. Plan de travail de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	4
B. Fourniture d'avis scientifiques et de directives supplémentaires visant à aider les pays à élaborer l'annexe I de la Convention sur la diversité biologique	5
C. Examen des méthodes d'évaluation de la diversité biologique (se rapportant à la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures).....	5
D. Nécessité de prendre d'urgence des mesures en matière de taxonomie	5
III. Éléments pour l'élaboration et l'affinement futurs du programme de travail	5

I. INTRODUCTION

1. Dans la décision V/2, la Conférence des Parties priait le Secrétaire exécutif de compiler systématiquement des données sur la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, y compris le rapport de la Commission mondiale des barrages, en vue de les diffuser par l'intermédiaire du Centre d'échange.

2. Dans cette même décision, elle priait l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de bien vouloir examiner les recommandations qui figureront dans le prochain rapport de la Commission mondiale des barrages, qui sera publié en novembre 2000, et le cas échéant, de recommander à la Conférence des Parties, à sa sixième réunion, l'incorporation dans le programme de travail d'éléments appropriés sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures. Une note du Secrétaire exécutif sur le rapport de la Commission et les éléments qui pourraient éventuellement être inclus dans le programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures sera diffusée sous la forme d'un addendum à ce document, afin d'être examinée par SBSTTA, conformément à ce point de l'ordre du jour provisoire.

3. De plus, la Conférence des Parties priait le Secrétaire exécutif de bien vouloir faire un rapport sur les différentes façons de mettre en œuvre le programme de travail et sur les obstacles éventuels de la mise en œuvre de certains aspects du programme de travail du SBSTTA, avant la septième réunion de la Conférence des Parties, dans le cadre de l'examen du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, auquel procédera l'Organe subsidiaire à sa huitième réunion. La COP priait également l'Organe subsidiaire d'incorporer dans son examen, avant la septième réunion de la Conférence des Parties, des avis tendant à développer et à affiner le programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, en tenant dûment compte des questions pertinentes, notamment l'approvisionnement en eau, l'utilisation et l'occupation des sols, la pollution, les espèces exotiques envahissantes, les effets d'El Niño et les études d'impact sur l'environnement. Un rapport sur ces questions devra être préparé afin d'être examiné à la huitième réunion de l'Organe subsidiaire.

4. La Section II de la présente note couvre les progrès de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures accomplis depuis la cinquième réunion de la Conférence des Parties, en mai 2000. La structure de cette section suit celle du programme de travail de l'annexe I à la décision IV/4. La Section III examine les éléments possibles pour élaborer plus avant le programme de travail.

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX INTÉRIEURES

A. *Etat et tendances de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options possibles quant à leur conservation et à leur utilisation durable*

1. Généralités

(a) Collaboration avec d'autres organismes

5. Le Secrétaire exécutif met en œuvre le programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures essentiellement au moyen d'activités de partenariat et de programmes

de travail conjoints entre le Secrétariat et d'autres organisations, institutions, et conventions qui travaillent sur les questions relatives à la diversité biologique des eaux intérieures.

6. L'Initiative intégrée sur les bassins fluviaux a été lancée lors de la cinquième réunion de la Conférence des Parties, qui s'est déroulée à Nairobi en mai 2000, comme partie intégrante du programme de travail conjoint entre le Secrétariat et la Convention Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine. L'Initiative a pour but d'établir un réseau afin de relier et de soutenir les activités et les projets dans lesquels les principes et la pratique de gestion intégrée de la diversité biologique, des zones humides, des bassins fluviaux/du captage des eaux/ des bassins hydrographiques seront démontrés. Le secrétariat de cette Initiative est basé au *Global Environment Centre* en Malaisie.

7. Le secrétariat de la Convention Ramsar a été invité par le Secrétaire exécutif à participer à la réunion du groupe de liaison sur les espèces envahissantes qui s'est déroulée en Afrique du Sud en septembre 2000. Pendant la réunion, les représentants des deux secrétariats ont discuté des bases d'une coopération future. Ils ont noté que le second plan de travail conjoint entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les zones humides se terminera en 2001, et que le rapport final, comprenant des suggestions d'activités conjointes futures, pourrait être préparé pour la sixième réunion de la Conférence des Parties.

8. En septembre 2000, le Secrétariat a signé un protocole d'entente avec la *International Coordination Unit of Wetlands International*. *Wetlands International* travaillera en collaboration avec le Secrétariat dans ses travaux, en particulier au moyen d'un soutien technique et d'informations. Les objectifs et les domaines de travail convenus comprennent notamment des activités visant à soutenir la mise en œuvre de programme de travail conjoint entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention Ramsar.

9. En tant que membre du Sous-comité des ressources aquatiques et du Comité administratif sur la coordination des Nations Unies, le Secrétaire exécutif a préparé sa contribution au processus Rio+10 sur le chapitre 18 de l'Agenda 21.

(b) *Liste d'experts*

10. À ce jour, la liste d'experts, en vertu de la Convention sur la diversité biologique, comprend un total de 237 experts nommés par un total de 44 pays et organisations, spécialisés dans les questions de diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.

2. *Plan de travail de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

11. Le plan de travail du SBSTTA étudie, *inter alia*, l'état et les tendances de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures. Le Secrétariat est en train de préparer la première édition du *Global Biodiversity Outlook* (GBO), qui comprend des informations sur l'état et les tendances de la diversité biologique des eaux intérieures mondiales. Le GBO a pour but de diffuser un rapport périodique sur l'état et les tendances de la diversité biologique sur les étapes qui ont été prises par la communauté internationale afin d'assurer que la diversité biologique est préservée et utilisée durablement et que les bénéfices provenant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés équitablement.

12. Une vue globale de l'état et les tendances des écosystèmes des eaux douces est fournie dans le *World Resources 2000-2001*, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale et l'Institut des ressources

mondiales. Le rapport est basé sur l'étude d'évaluations environnementales existantes et une compilation des données disponibles, le tout dans un dossier mondial complet.

13. Le Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention Ramsar (GEST) est en train d'élaborer des protocoles en matière d'inventaire et de gestion des données sur les zones humides, applicables mondialement, (en tenant compte des systèmes d'informations géographiques de détection à distance à bas prix et conviviaux) pour les besoins suivants : échelle spatiale, classification des zones humides et évaluation de l'état et les tendances des zones humides. Ces protocoles sont des outils utiles pour l'évaluation de la diversité biologique des eaux intérieures au niveau des écosystèmes.

14. Le Secrétariat travaille en collaboration avec l'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), un projet qui comprend l'état écologique et les causes des problèmes environnementaux des eaux internationales (marines, côtières et d'eau douce). L'Évaluation traite les questions importantes concernant le partage des eaux, conformément aux cinq catégories principales : pénurie d'eau douce ; pollution ; changements de l'habitat et de la communauté ; exploitation excessive de la pêche ou de d'autres ressources biologiques et bouleversements à l'échelle mondiale.

B. Fourniture d'avis scientifiques et de directives supplémentaires visant à aider les pays à élaborer l'annexe I de la Convention sur la diversité biologique

15. À sa quatrième réunion, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de bien vouloir travailler en étroite collaboration avec le Bureau de Ramsar et a demandé ensuite au SBSTTA de travailler en collaboration avec le Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention Ramsar (GEST) afin de réaliser une convergence souhaitable entre les deux conventions en ce qui concerne les approches et les critères de classification des écosystèmes des eaux intérieures.

16. À la suite de cette demande, le Secrétariat a commencé à travailler avec la Convention Ramsar afin d'examiner ses critères et son système de classification des zones humides, à la lumière de l'annexe I de la Convention sur la diversité biologique.

C. Examen des méthodes d'évaluation de la diversité biologique (se rapportant aux écosystèmes des eaux intérieures)

17. Le Secrétaire exécutif a commencé à compiler des informations à partir des rapports nationaux, sur le programme de travail sur les eaux intérieures, y compris les méthodes d'évaluation de la diversité biologique.

D. Nécessité de prendre des mesures d'urgence en matière de taxonomie

18. La CBD a préparé un programme de travail pour l'Initiative taxonomique mondiale (UNEP/CBD/SBSTTA/6/11) qui définit les échéanciers, les buts, les produits et les projets pilotes. Le résultat attendu pour la diversité biologique des eaux intérieures se présentera sous la forme d'une série de directives régionales sur les poissons d'eau douce et les invertébrés visant à contribuer au contrôle des écosystèmes des rivières et des lacs.

III. ÉLÉMENTS POUR L'ÉLABORATION ET L'AFFINEMENT FUTURS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

19. Le Secrétaire exécutif travaille actuellement sur l'identification des éléments qui pourraient être pris en compte dans l'élaboration et l'affinement futurs du programme de travail sur la diversité

biologique des écosystèmes des eaux intérieures, pour examen à la huitième réunion de SBSTTA. À cette fin, le Secrétaire exécutif :

(a) A consulté le secrétariat de la Convention Ramsar sur les éléments d'activités conjointes ; et

(b) A étudié le rapport de la Commission mondiale sur les barrages, intitulé *Barrages et Développement : Un nouveau cadre pour la prise de décision*, diffusé le 16 novembre 2000, et notamment les éléments qui pourraient être incorporés dans le programme de travail de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures. Comme nous l'avons vu précédemment, ces éléments sont décrits dans l'addendum au présent rapport d'activité (UNEP/CBD/SBSTTA/6/5/Add.1).
